



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
15 AVRIL 2022**

OBJET : Installation d'une nouvelle Conseillère Municipale suite à la démission de Madame Murielle DHEDIN.

L'an deux mil vingt et deux,
le quinze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Madame BRETON, Monsieur HAUTDEBOURG, Madame SEBIH, Monsieur BRUVIER, Madame CORFMAT (départ à 21h45), Monsieur BARRIER, Madame LENOIR, Madame LACROIX, Madame BÉRAULT, Monsieur JOZEFOWICZ, Monsieur GUÉTROT, Madame CROS, Madame PLESSIER (installée après le point n°1), Monsieur LAMAAIZI, Monsieur DERUEM, Madame POULENARD, Monsieur LTEIF, Madame AFFDAL-PUTFIN, Madame FERRER.

Etaient absents :

Monsieur TERRIER, absent excusé donne pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG.
Madame CORFMAT, absente excusée donne pouvoir à Madame PLESSIER (après 21h45).
Monsieur NÉRIN, absent excusé donne pouvoir à Madame BÉRAULT.
Monsieur CORTÈS, absent excusé donne pouvoir à Monsieur le Maire.
Monsieur LOUIS, absent excusé donne pouvoir à Madame BRETON.
Monsieur COSSON, absent excusé donne pouvoir à LAMAAIZI.
Monsieur VERCOUSTRE, absent excusé donne pouvoir à Madame CROS.
Monsieur MEUCCI, absent excusé donne pouvoir à Monsieur DERUEM.

Madame MOREL, absente
Monsieur KANOUTE, absent.

Madame Brigitte BÉRAULT est désignée secrétaire de séance.



Le Conseil,

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-4 relatif à la démission des Conseillers Municipaux ;

Considérant les articles L.228 et L.270 du Code Electoral relatifs aux modalités de remplacement du Conseiller Municipal élu, dont le poste est devenu vacant ;

Considérant que, par lettre du 8 mars 2022 adressée à Monsieur le Maire de Mouy, conformément aux dispositions de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Murielle DHEDIN, élue le 28 Juin 2020 sur la liste « Mouy, une ville pour Tous » a présenté sa démission ;

Considérant qu'il appartient au Maire, conformément à l'article L.270 du Code Electoral, de pourvoir au remplacement du siège de Conseiller Municipal, devenu vacant, par l'installation du candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste concernée ;

Considérant que Madame Monique PLESSIER est la suivante sur la liste et qu'elle a été informée par courrier du 11 mars 2022, de son installation dès la présente séance ;

Considérant qu'elle siégera donc en lieu et place de Madame Monique PLESSIER au Conseil Municipal ainsi qu'aux commissions Cadre de Vie –Voirie - Cimetière, Travaux Urbanisme & Efficacité énergétique et Culture ;

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Délibère

Article 1 : Prend acte de l'installation de Madame Monique PLESSIER dans ses fonctions de Conseillère Municipale en remplacement de Madame Murielle DHEDIN ainsi qu'en qualité de membre des commissions Cadre de Vie –Voirie - Cimetière, Travaux Urbanisme & Efficacité énergétique et Culture.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipale de la Ville de Mouy, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Date de convocation : 07/04/2022

Date de l'affichage : 15/04/2022

N° : 18/22



Le Maire

Philippe Mauger

Vice-Président du Pays du Clermontois

